



Agence régionale
du livre et de la lecture
HAUTE-NORMANDIE

FORMATION DES AUTEURS Maîtriser son statut pour mieux gérer son activité

Formation proposée par l'ARL Haute-Normandie

Les 12 et 26 novembre 2012

Bibliothèque Simone de Beauvoir à Rouen

Après avoir organisé les ateliers de réflexion autour du livre « Comment rémunérer un auteur » et « Le contrat d'édition », une nouvelle cogitation est programmée le jeudi 18 octobre sur « Le contrat d'édition numérique ». Dans le but de répondre au plus près aux attentes qui ont émergé lors de ces rencontres, l'ARL organise deux sessions de formation à destination des auteurs – le statut social et le statut fiscal de l'auteur.

Objectifs de la formation

- Sensibiliser les participants à la nécessité d'une gestion autonome de leur activité professionnelle,
- présenter le cadre social et fiscal dans lequel elle s'exerce.

Compétences acquises à l'issue de la formation

- Positionner son activité professionnelle en regard de l'environnement social et fiscal du secteur,
- comprendre les logiques du régime du droit d'auteur et le fonctionnement de la gestion collective,
- distinguer les champs de compétences et les prérogatives des organismes chargés du régime des auteurs pour le compte de la sécurité sociale,
- comprendre les règles d'imposition des revenus et d'assujettissement à la TVA,
- établir une note de droits d'auteur ou une facture,
- remplir une déclaration fiscale ou une déclaration de revenus à son organisme de sécurité sociale.

Publics

Cette formation est destinée aux auteurs de Haute-Normandie, qu'ils soient affiliés ou non à l'AGESSA ou à la Maison des Artistes, prioritairement aux auteurs répondant aux critères pour figurer dans *l'Annuaire des auteurs de Haute-Normandie* (en cours de constitution). Si vous ne les connaissez pas, veuillez vous reporter [aux modalités de référencement](#).

Cette formation est ouverte aux personnes qui exercent le métier d'écrivain, traducteur, auteur de BD, auteur dramatique, dessinateur de BD ou illustrateur du livre.

Modalités d'inscription

Les personnes s'inscrivent pour l'ensemble du cycle (2 jours). **Elles s'engagent à le suivre dans son intégralité.**

Les auteurs, souhaitant participer à cette formation, doivent préalablement se manifester avant le **1^{er} octobre 2012**, auprès de Sophie Fauché, par courriel : sfauche@arl-haute-normandie.fr ou par téléphone : 02 32 10 46 37.

Une fois votre inscription retenue, vous recevrez un formulaire à retourner à l'ARL au plus tard le **15 octobre 2012** accompagné d'un chèque de caution de 50 euros à l'ordre de ARL Haute-Normandie (un accusé réception vous sera adressé par courriel). Il sera restitué aux stagiaires présents à l'issue de la formation. L'annulation de l'inscription pour la formation sera possible au plus tard le **29 octobre 2012**. Toute absence non signalée avant cette date donnera lieu à l'encaissement du chèque par l'ARL. Les inscriptions étant nombreuses, l'ARL souhaite garantir un taux d'absentéisme minimum.

L'accès à la formation est gratuit. L'ARL prend en charge les coûts pédagogiques. Le stagiaire prend en charge les frais de déplacement, d'hébergement et de repas.



Agence régionale du livre et de la lecture de Haute-Normandie

Pôle régional des Savoirs, 115 boulevard de l'Europe, 76100 Rouen • Tél. : 02 32 10 04 90 • Fax : 02 32 10 04 84 • www.arl-haute-normandie.fr

Programme

Journée 1 : Le statut social - lundi 12 novembre 9h30-12h30/ 13h30-17h30

Intervenants : **Angela Alves**, responsable du pôle juridique et institutionnel - Groupe Berri - CAVOM CAVEC CIPAV IRCEC
Valérie Hardé, assistante sociale - SGDL
Dominique Lebrun, secrétaire général - SGDL

- 1) Introduction : présentation de la SGDL et de ses missions**
- 2) Appréhender le régime social des artistes auteurs**
 - 2.1. La reddition des comptes - le mode de rémunération normal de l'écrivain
 - 2.2. La définition du précompte - les cotisations sociales
 - 2.3. Le rôle de l'AGESSA, organisme chargé du régime des auteurs pour le compte de la sécurité sociale - assujettissement ou affiliation
 - 2.4. Le double intérêt de l'affiliation à l'AGESSA
 - 2.4.1. La retraite complémentaire
 - 2.4.2. La circulaire du 16 février 2011 relative aux revenus tirés d'activités accessoires
- 3) Déclarer ses revenus auprès des organismes de gestion de la couverture sociale**
 - 3.1. La déclaration auprès de l'AGESSA
 - 3.2. Le paiement des cotisations sociales
- 4) Vérifier les obligations de déclaration des diffuseurs**
 - 4.1. La déclaration auprès de l'AGESSA
 - 4.2. Le respect des règles de reddition des comptes
- 5) Nouvelles réglementations à venir**
 - 5.1. L'incorporation des cotisations vieillesse au précompte dès le 1^{er} euro perçu
 - 5.2. Actualités en cours
- 6) Ateliers par groupe pour :**
 - 6.1. Réinvestir immédiatement les notions techniques abordées
 - 6.2. Mesurer à travers des exemples les impacts des choix effectués

Conclusion

Journée 2 : Le statut fiscal - lundi 26 novembre 9h30-12h30/ 13h30-17h30

Intervenant : Delphine Rochefort, expert-comptable, cabinet ARG

- 1) Introduction : tour de table des participants**
- 2) Démarrage d'activité : les démarches administratives**
- 3) Notions fiscales**
 - 3.1. La TVA
 - 3.1.1. La retenue de TVA - explication d'un relevé de droits
 - 3.1.2. La franchise spéciale de TVA
 - 3.1.3. Être soumis à la TVA
 - 3.2. L'impôt sur le revenu, les déclarations à remplir
 - 3.2.1. Traitements et salaires
 - 3.2.2. Micro-BNC
 - 3.2.3. BNC - déclaration contrôlée
 - 3.2.4. Étalement des revenus sur 3 ou 5 ans
- 4) Obligations comptables**
- 5) Statut social**
 - 5.1. Rappel des cotisations sociales - explication d'un relevé de droits et du précompte
 - 5.2. Rappel de la protection sociale - affiliation
 - 5.3. Impact des choix fiscaux sur les cotisations
- 6) Ateliers par groupe pour :**
 - 6.1. Réinvestir immédiatement les notions techniques abordées
 - 6.2. Mesurer à travers des exemples les impacts des choix effectués

Conclusion

Agence régionale du livre et de la lecture de Haute-Normandie

Pôle régional des Savoirs, 115 boulevard de l'Europe, 76100 Rouen • Tél. : 02 32 10 04 90 • Fax : 02 32 10 04 84 • www.arl-haute-normandie.fr

Agence régionale du livre et de la lecture de Haute-Normandie

Pôle régional des Savoirs, 115 boulevard de l'Europe, 76100 Rouen • Tél. : 02 32 10 04 90 • Fax : 02 32 10 04 84 • www.arl-haute-normandie.fr

Siret 348 170 127 00040 - Code APE 9499Z